

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2201E0112441T
établi le : 19/01/2022
valable jusqu'au : 18/01/2032

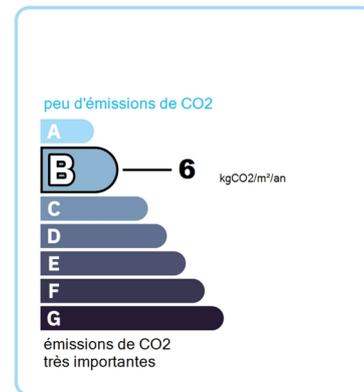
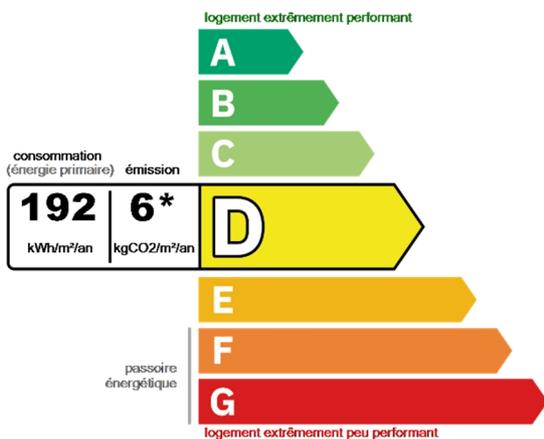
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 537-553 rue de la Fruitière, 01410 CHAMPFROMIER / étage: 1er - N° lot: 5
type de bien : Appartement
année de construction : 1882
surface habitable : 98 m²
propriétaire : [REDACTÉ]
adresse : [REDACTÉ] 1103 Grande Rue, 01580 IZERNORE / Mme [REDACTÉ]

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 592 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3067 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1097 € et 1485 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

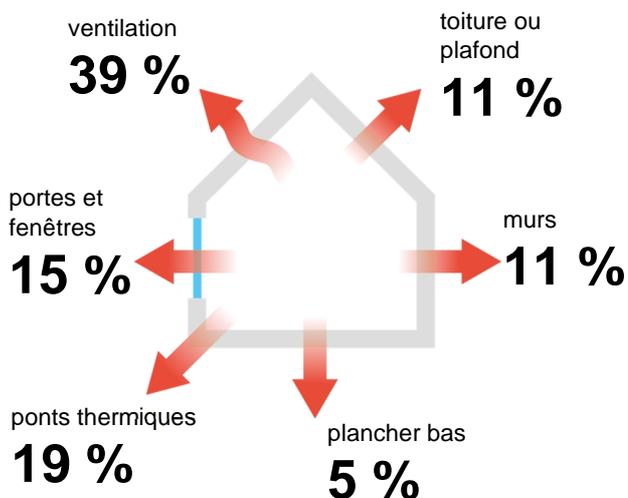
Informations diagnostiqueur

ARODIAG
13 B chemin du Levant
01210 FERNEY-VOLTAIRE
diagnostiqueur :
sébastien LACOURBAS

tel : 04 74 76 53 91
email : contact@arodiag.fr
n° de certification : 8052865
organisme de certification : Bureau Veritas Certification

ARODIAG
Diagnostic Immobilier
13 bis L. du Levant
01210 FERNEY-VOLTAIRE
Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



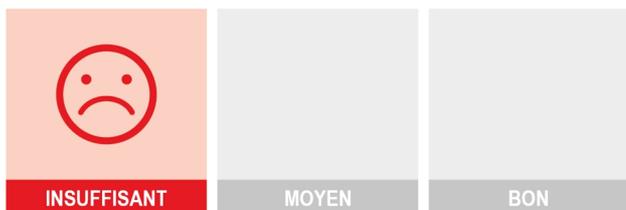
INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

| usage | | consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) | frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | répartition des dépenses |
|--|--------------|---|---|---|
| 🔥 chauffage | 🪵 bois | 2536 (2536 éf) | Entre 637€ et 861€ |  57% |
| | ⚡ électrique | 9002 (3914 éf) | | |
| 🚰 eau chaude sanitaire | ⚡ électrique | 5531 (2405 éf) | Entre 348€ et 472€ |  32% |
| ❄️ refroidissement | | | | 0% |
| 💡 éclairage | ⚡ électrique | 419 (182 éf) | Entre 26€ et 36€ | 3% |
| 🌀 auxiliaires | ⚡ électrique | 1 362 (592 éf) | Entre 86€ et 116€ | 8% |
| énergie totale pour les usages recensés | | 18 851 kWh (9 630 kWh é.f.) | Entre 1 097€ et 1 485€ par an | |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 126,22l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -23,1% sur votre facture **soit -173 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- è Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- è Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- è Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- è Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 126,22l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

52l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -30% sur votre facture **soit -123 € par an**

astuces

- è Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- è Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

| | description | isolation |
|---|---|--------------|
|  murs | Mur 2 Ouest Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé Mur 4 Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 5 Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolé | bonne |
|  plancher bas | Plancher 1 Bois sur solives bois donnant sur Local non chauffé et non accessible, isolé | bonne |
|  toiture / plafond | Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé | moyenne |
|  toiture / plafond | Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé | bonne |
|  portes et fenêtres | Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 6 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 15 mm) Porte Bois Opaque pleine | insuffisante |

Vue d'ensemble des équipements

| | description |
|--|--|
|  chauffage | Panneau rayonnant électrique NFC Electrique installée en 2008 Poêle bûche Bois installée en 2008 |
|  eau chaude sanitaire | Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2011 |
|  ventilation | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 |
|  pilotage | Panneau rayonnant électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, Poêle bûche : Autres équipements : avec régulation pièce par pièce, |

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 ventilation Ne jamais boucher les entrées d'air

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 5000 à 8000 €

| lot | description | performance recommandée |
|---|--|-------------------------|
|  chauffage | PAC Air Air : Installation d'une pompe à chaleur air / air | |

2

Les travaux à envisager montant estimé : 800 à 1000 €

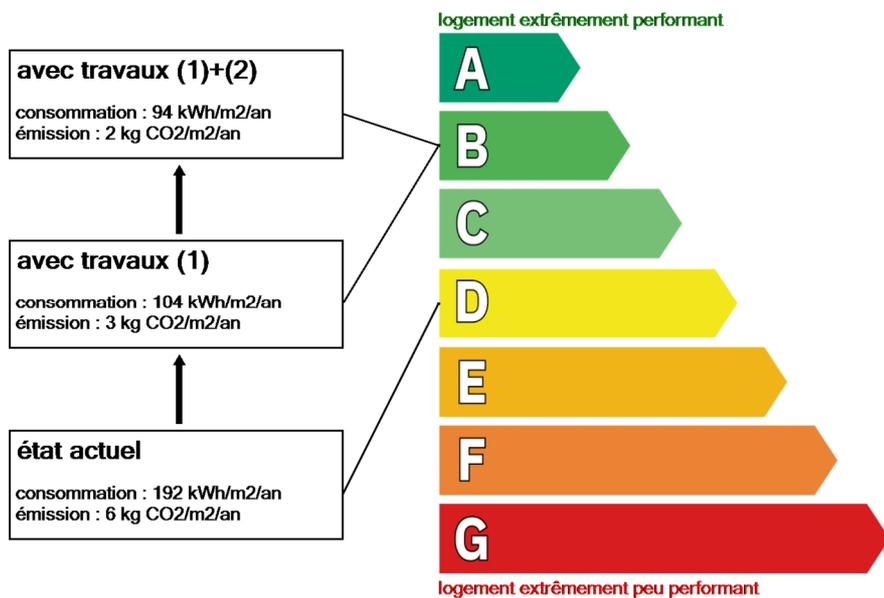
| lot | description | performance recommandée |
|--|---|-------------------------|
|  ventilation | Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B | |

Commentaire:

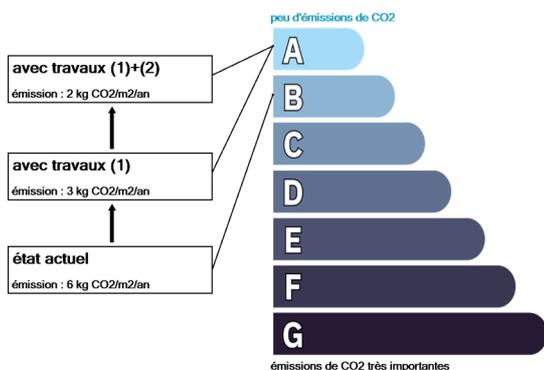
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2201E0112441T**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AC-2, 3 et 236**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **19/01/2022**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

généralités

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|-------------------------------|---|-------------------|
| Département | | 01 - Ain |
| Altitude |  donnée en ligne | 710 |
| Type de bien |  observée ou mesurée | Appartement |
| Année de construction |  valeur estimée | 1882 |
| Surface habitable du logement |  observée ou mesurée | 98 |
| Nombre de niveaux du logement |  observée ou mesurée | 1 |
| Hauteur moyenne sous plafond |  observée ou mesurée | 2,5 |

enveloppe

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée | | |
|---|--|---|---|-------------------|
| Mur 1 | Surface |  observée ou mesurée | 0,65 m² | |
| | Matériau mur |  observée ou mesurée | Cloison de plâtre | |
| | Isolation : oui / non / inconnue |  observée ou mesurée | Oui | |
| | Année isolation |  document fourni | 2006 à 2012 | |
| | Bâtiment construit en matériaux anciens |  observée ou mesurée | Non | |
| | Inertie |  observée ou mesurée | Légère | |
| | Type de local non chauffé adjacent |  observée ou mesurée | Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur | |
| | Surface Aiu |  observée ou mesurée | 2,75 m² | |
| | Surface Aue |  observée ou mesurée | 30 m² | |
| | Etat isolation des parois du local non chauffé |  document fourni | Oui | |
| | Doublage |  observée ou mesurée | absence de doublage | |
| | Mur 2 | Surface |  observée ou mesurée | 24 m² |
| | | Matériau mur |  observée ou mesurée | Cloison de plâtre |
| | | Isolation : oui / non / inconnue |  observée ou mesurée | Oui |
| Année isolation | |  document fourni | 2006 à 2012 | |
| Bâtiment construit en matériaux anciens | |  observée ou mesurée | Non | |
| Inertie | |  observée ou mesurée | Légère | |

Fiche technique du logement (suite)

| donnée d'entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée | |
|--|---|---|---|---------------------|
| Type de local non chauffé adjacent |  | observée ou mesurée | Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur | |
| Surface Aiu |  | observée ou mesurée | 24 m ² | |
| Surface Aue |  | observée ou mesurée | 30 m ² | |
| Etat isolation des parois du local non chauffé |  | document fourni | Oui | |
| Doublage |  | observée ou mesurée | absence de doublage | |
| Mur 3 | Surface |  | 3,75 m ² | |
| | Matériau mur |  | Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu | |
| | Epaisseur mur |  | 60 cm | |
| | Isolation : oui / non / inconnue |  | observée ou mesurée | Oui |
| | Année isolation |  | document fourni | 2006 à 2012 |
| | Bâtiment construit en matériaux anciens |  | observée ou mesurée | Non |
| | Inertie |  | observée ou mesurée | Légère |
| | Doublage |  | observée ou mesurée | absence de doublage |
| Mur 4 | Surface |  | 14,72 m ² | |
| | Matériau mur |  | Béton banché | |
| | Epaisseur mur |  | 20 cm | |
| | Isolation : oui / non / inconnue |  | observée ou mesurée | Oui |
| | Année isolation |  | document fourni | 2006 à 2012 |
| | Bâtiment construit en matériaux anciens |  | observée ou mesurée | Non |
| | Inertie |  | observée ou mesurée | Légère |
| | Doublage |  | observée ou mesurée | absence de doublage |
| Mur 5 | Surface |  | 13,11 m ² | |
| | Matériau mur |  | Béton banché | |
| | Epaisseur mur |  | 20 cm | |
| | Isolation : oui / non / inconnue |  | observée ou mesurée | Oui |
| | Année isolation |  | document fourni | 2006 à 2012 |
| | Bâtiment construit en matériaux anciens |  | observée ou mesurée | Non |
| | Inertie |  | observée ou mesurée | Légère |
| | Doublage |  | observée ou mesurée | absence de doublage |
| Mur 6 | Surface |  | 2,09 m ² | |
| | Matériau mur |  | Béton banché | |
| | Epaisseur mur |  | 20 cm | |
| | Isolation : oui / non / inconnue |  | observée ou mesurée | Oui |
| | Année isolation |  | document fourni | 2006 à 2012 |
| | Bâtiment construit en matériaux anciens |  | observée ou mesurée | Non |
| | Inertie |  | observée ou mesurée | Légère |
| | Doublage | | observée ou mesurée | absence de doublage |
| Plafond 1 | Surface | | 83 m ² | |

Fiche technique du logement (suite)

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|--|---|-------------------------------------|
| Type |  observée ou mesurée | Bois sous solives bois |
| Isolation : oui / non / inconnue |  observée ou mesurée | Oui |
| Année isolation |  document fourni | 2006 à 2012 |
| Inertie |  observée ou mesurée | Légère |
| Type de local non chauffé adjacent |  observée ou mesurée | Combles perdus |
| Surface Aiu |  observée ou mesurée | 83 m ² |
| Surface Aue |  observée ou mesurée | 90 m ² |
| Etat isolation des parois du local non chauffé |  document fourni | Non |
| Surface |  observée ou mesurée | 13,74 m ² |
| Type |  observée ou mesurée | Combles aménagés sous rampants |
| Plafond 2 | | |
| Isolation : oui / non / inconnue |  observée ou mesurée | Oui |
| Année isolation |  document fourni | 2006 à 2012 |
| Inertie |  observée ou mesurée | Légère |
| Surface |  observée ou mesurée | 24 m ² |
| Type de plancher bas |  observée ou mesurée | Bois sur solives bois |
| Isolation : oui / non / inconnue |  observée ou mesurée | Oui |
| Plancher 1 | | |
| Année isolation |  document fourni | 2006 à 2012 |
| Inertie |  observée ou mesurée | Légère |
| Type d'adjacence |  observée ou mesurée | Local non chauffé et non accessible |
| Surface de baies |  observée ou mesurée | 1,26 m ² |
| Type de vitrage |  observée ou mesurée | Double vitrage vertical |
| Epaisseur lame air |  observée ou mesurée | 15 mm |
| Présence couche peu émissive |  observée ou mesurée | Non |
| Gaz de remplissage |  observée ou mesurée | Air |
| Double fenêtre |  observée ou mesurée | Non |
| Fenêtre 1 | | |
| Inclinaison vitrage |  observée ou mesurée | Verticale (Inclinaison ≥ 75°) |
| Type menuiserie |  observée ou mesurée | Menuiserie Bois |
| Positionnement de la menuiserie |  observée ou mesurée | Nu intérieur |
| Type ouverture |  observée ou mesurée | Fenêtres battantes |
| Type volets |  observée ou mesurée | Sans |
| Orientation des baies |  observée ou mesurée | Sud |
| Présence de joints |  observée ou mesurée | Non |
| Surface de baies |  observée ou mesurée | 1,26 m ² |
| Type de vitrage |  observée ou mesurée | Double vitrage horizontal |
| Epaisseur lame air |  observée ou mesurée | 15 mm |
| Présence couche peu émissive |  observée ou mesurée | Non |
| Gaz de remplissage |  observée ou mesurée | Air |
| Double fenêtre |  observée ou mesurée | Non |
| Fenêtre 2 | | |

Fiche technique du logement (suite)

| donnée d'entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|---------------------------------|---|---------------------|---|
| Inclinaison vitrage |  | observée ou mesurée | Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$) |
| Type menuiserie |  | observée ou mesurée | Menuiserie Bois |
| Positionnement de la menuiserie |  | observée ou mesurée | Nu intérieur |
| Type ouverture |  | observée ou mesurée | Fenêtres battantes |
| Type volets |  | observée ou mesurée | Sans |
| Orientation des baies |  | observée ou mesurée | Est |
| Présence de joints |  | observée ou mesurée | Non |
| Surface de baies |  | observée ou mesurée | 0,99 m ² |
| Type de vitrage |  | observée ou mesurée | Double vitrage vertical |
| Epaisseur lame air |  | observée ou mesurée | 12 mm |
| Présence couche peu émissive |  | observée ou mesurée | Non |
| Gaz de remplissage |  | observée ou mesurée | Air |
| Double fenêtre |  | observée ou mesurée | Non |
| Fenêtre 3 | | | |
| Inclinaison vitrage |  | observée ou mesurée | Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$) |
| Type menuiserie |  | observée ou mesurée | Menuiserie Bois |
| Positionnement de la menuiserie |  | observée ou mesurée | Nu intérieur |
| Type ouverture |  | observée ou mesurée | Fenêtres battantes |
| Type volets |  | observée ou mesurée | Sans |
| Orientation des baies |  | observée ou mesurée | Sud |
| Présence de joints |  | observée ou mesurée | Non |
| Surface de baies |  | observée ou mesurée | 1,1 m ² |
| Type de vitrage |  | observée ou mesurée | Simple vitrage vertical |
| Présence couche peu émissive |  | observée ou mesurée | Non |
| Double fenêtre |  | observée ou mesurée | Non |
| Inclinaison vitrage |  | observée ou mesurée | Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$) |
| Fenêtre 4 | | | |
| Type menuiserie |  | observée ou mesurée | Menuiserie Bois |
| Positionnement de la menuiserie |  | observée ou mesurée | Nu intérieur |
| Type ouverture |  | observée ou mesurée | Fenêtres battantes |
| Type volets |  | observée ou mesurée | Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22 mm) |
| Orientation des baies |  | observée ou mesurée | Sud |
| Présence de joints |  | observée ou mesurée | Non |
| Type de menuiserie |  | observée ou mesurée | Bois |
| Porte 1 | | | |
| Type de porte |  | observée ou mesurée | Opaque pleine |
| Surface |  | observée ou mesurée | 2,1 m ² |
| Présence de joints |  | observée ou mesurée | Non |

Fiche technique du logement (suite)

| | donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|----------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| Panneau rayonnant électrique NFC | Type d'installation de chauffage |  observée ou mesurée | Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint |
| | Type générateur |  observée ou mesurée | Panneau rayonnant électrique NFC |
| | Surface chauffée |  observée ou mesurée | 98 m ² |
| | Année d'installation |  observée ou mesurée | 2008 |
| | Energie utilisée |  observée ou mesurée | Electricité |
| | Présence d'une ventouse |  observée ou mesurée | Non |
| | Présence d'une veilleuse |  observée ou mesurée | Non |
| | Type émetteur |  observée ou mesurée | Panneau rayonnant électrique NFC |
| | Surface chauffée par émetteur |  observée ou mesurée | 98 m ² |
| | Type de chauffage |  observée ou mesurée | Divisé |
| | Equipement d'intermittence |  observée ou mesurée | Absent |
| | Présence de comptage |  observée ou mesurée | Non |
| | Poêle bûche | Type d'installation de chauffage |  observée ou mesurée |
| Type générateur | |  observée ou mesurée | Poêle bûche |
| Surface chauffée | |  observée ou mesurée | 98 m ² |
| Année d'installation | |  observée ou mesurée | 2008 |
| Energie utilisée | |  observée ou mesurée | Bois |
| Type de combustible bois | |  observée ou mesurée | Bûches |
| Présence d'une ventouse | |  observée ou mesurée | Non |
| Présence d'une veilleuse | |  observée ou mesurée | Non |
| Type émetteur | |  observée ou mesurée | Autres équipements |
| Surface chauffée par émetteur | |  observée ou mesurée | 0 m ² |
| Type de chauffage | |  observée ou mesurée | Divisé |
| Equipement d'intermittence | |  observée ou mesurée | Absent |
| Présence de comptage | |  observée ou mesurée | Non |
| Chauffe-eau vertical | Type générateur |  observée ou mesurée | Chauffe-eau vertical |
| | Année installation |  observée ou mesurée | 2011 |
| | Energie utilisée |  observée ou mesurée | Electricité |
| | Type production ECS |  observée ou mesurée | Individuel |
| | Isolation du réseau de distribution |  observée ou mesurée | Non |
| | Pièces alimentées contiguës |  observée ou mesurée | Non |
| | Production en volume habitable |  observée ou mesurée | Non |
| | Volume de stockage |  observée ou mesurée | 150 L |
| | Type de ballon |  observée ou mesurée | Chauffe-eau vertical |
| | Catégorie de ballon |  observée ou mesurée | B ou 2 étoiles |
| Ventilation | Type de ventilation |  observée ou mesurée | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 |
| | Année installation |  document fourni | 2008 |
| | Plusieurs façades exposées |  observée ou mesurée | Non |

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

§ Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : **AIN**

Commune : **CHAMPFROMIER (01410)**

Adresse : **537-553 rue de la Fruitière**

Réf. Cadastre : **AC - 2, 3 et 236**

§ Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage : **1er**

N° de Lot : **5**

Type d'immeuble : **Appartement**

Date de construction : **Non communiquée**

Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Rapport n° : [REDACTED]

ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

§ Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : **GERARD LEGRAND**

Tél. : / **04.50.48.05.82** Email : **hj01@gerardlegrand.com**

Adresse : **24 rue de la République 01200 VALSERHONE**

§ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) **Etude d'huissier**

§ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

[REDACTED]

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

§ Identité de l'opérateur :

Nom : **LACOURBAS**

Prénom : **sébastien**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **ARODIAG**

Adresse : **13 B chemin du Levant**

01210 FERNEY-VOLTAIRE

N° Siret : **479 425 746 00035**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**

N° de police : **2008339** date de validité : **31/12/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Bureau Véritas Certification**, le 26/07/2018, jusqu'au 23/10/2023

N° de certification : **8052865**

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|----------------|--|-----------------|--|
| B.6.3.1 a) | Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones). | Salle de Bains | L'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local. |

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Etat de l'installation intérieure d'électricité

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|----------------|---|-----------------|--|
| B.7.3 a) | L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. | Séjour/Cuisine | Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée). |
| B.7.3 e) | L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. | Séjour/Cuisine | Remplacer les dispositifs de protection qui permettent un accès aux parties actives lors de la manipulation des éléments de remplacement (exemple : fusibles à tabatière, à broches rechargeables ou de type industriel, etc.) |

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

| N° article (1) | Libellé des anomalies | Localisation(*) | Observation |
|----------------|---|--------------------|--|
| B.8.3 e) | Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente. | WC, Séjour/Cuisine | Les conducteurs isolés doivent être placés sur toute leur longueur dans des conduits, goulottes, plinthes ou huisseries en matière isolante ou métallique et ce, jusqu'à leur pénétration dans l'appareillage, boîtes de connexion, tableaux électriques et matériels d'utilisation. |

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

| N° article (1) | Libellé des informations |
|----------------|---|
| B.11 a1) | L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA. |
| B.11 b1) | L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur. |
| B.11 c1) | L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm. |

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

| N° article (1) | Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C | Motifs (2) |
|----------------|--|----------------------------|
| B.3.3.6 a3) | Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre. | Non visible sans démontage |

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

| |
|--|
| <p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> |
| <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> |
| <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> |
| <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> |
| <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> |
| <p>Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> |
| <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> |
| <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |

Informations complémentaires :

| |
|---|
| <p><u>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :</u> L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p><u>Socles de prise de courant de type à obturateurs :</u> L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> |
| <p><u>Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):</u> La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p> |

| |
|--|
| 9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION : |
| Néant |

| |
|--|
| DATE, SIGNATURE ET CACHET |
| <p>Dates de visite et d'établissement de l'état</p> <p>Visite effectuée le 19/01/2022 Date de fin de validité : 18/01/2025 Etat rédigé à FERNEY-VOLTAIRE Le 19/01/2022 Nom : LACOURBAS Prénom : sébastien</p> <p style="text-align: right;">ARODIAG <i>Diagnostic Immobilier</i> 13 bld Louis Dupuy - 13 B chemin du Levant 01100 OYONNAX - 01210 FERNEY-VOLTAIRE Tél : 04 76 53 91 - Tél : 04 50 40 77 95 Siret : 479 425 746 00035 - APE : 7120B</p> |

Etat de l'installation intérieure d'électricité

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Sébastien LACOURBAS

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

| | Références des arrêtés | Date de Certification originale | Validité du certificat* |
|-----------------------------|--|---------------------------------|-------------------------|
| Amiante sans mention | Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/10/2017 | 02/10/2022 |
| Amiante avec mention | Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification | 16/06/2017 | 15/06/2022 |
| DPE sans mention | Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 12/03/2018 | 11/03/2023 |
| DPE avec mention | Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 13/02/2018 | 12/02/2023 |
| Electricité | Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification | 24/10/2018 | 23/10/2023 |
| Gaz | Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification | 07/12/2017 | 06/12/2022 |
| Plomb sans mention | Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification | 03/10/2017 | 02/10/2022 |

Date : 26/07/2018

Numéro de certificat : 8052865

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

cofrac



CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr



Etat de l'installation intérieure d'électricité

7475 15.01.22 ELEC

7/9

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.6.3.1 a)



Description : Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).

Observation(s) L'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local.

Localisation : Salle de Bains

Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s) Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée (ou mal fixée).

Localisation : Séjour/Cuisine

